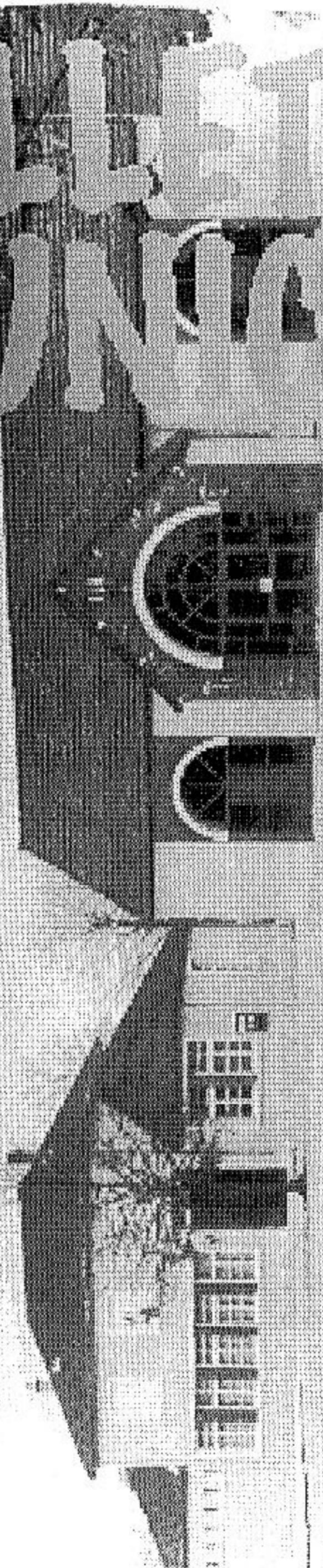


# PARS SETI SETI KONMOX STI STI MUNICIPAL



2° SEMESTRE 1996 · N° 2

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Lucien PASQUET  
Inscription en cours

# EDITORIAL

*Afin d'éliminer les ordures ménagères et pour obtenir le maximum de candidatures à un appel d'offres ouvert, la commune s'est associée, comme par le passé, à Orvilliers-Saint-Julien, Origny-le-Sec, Maizières-la-Grande-Paroisse, dans le but d'offrir aux sociétés soumissionnaires, un effectif global de plus de 3000 habitants.*

*Ce problème concerne chacun d'entre nous, et pèse lourd dans la feuille des impôts locaux, mais l'explication est très brève ; Deux sociétés disposent chacune d'un lieu d'enfouissement conforme, et autorisé : l'une, DECTRA à Saint-Aubin, l'autre, NOVAME (ONIX) à Montreuil-sur-Barse.*

*La concurrence est donc inexistante, et ces 2 entreprises se partagent par secteur une grande partie de la collecte et la totalité du traitement des déchets du département. NOVAME, seul soumissionnaire départemental, a donc enlevé le marché. Un seul concurrent " BOURGOGNE ENVIRONNEMENT" qui a son siège en Côte d'Or a été plus disant.*

*Le coût de cette opération y compris l'enlèvement des encombrants s'élève pour 1997 à 147 132 francs T.V.A. comprise, mais s'ajoutera 35,00 francs de taxe par tonne enlevée, et ce n'est pas négligeable.*

*La soumission comprend pour les 4 communes un contrat de 5 ans, le montant progressera chaque année en fonction du coût des charges. Cette échéance nous conduira en 2002, date de la mise en place du plan départemental d'élimination des déchets ménagers.*

*On s'achemine, en fonction de la loi du 13 juillet 1992, vers une collecte sélective des déchets recyclables afin de les valoriser pour réemploi. Il faudra ensuite enfouir les déchets ultimes, et enfin incinérer le reste dans une usine créée dans la région Troyenne.*

*Tri-compostage et incinération, un coût de traitement des déchets qui va tripler à l'horizon 2002, auquel s'ajoutera le transport. Cela concerne une quantité annuelle de 340 000 tonnes, de quoi méditer !*

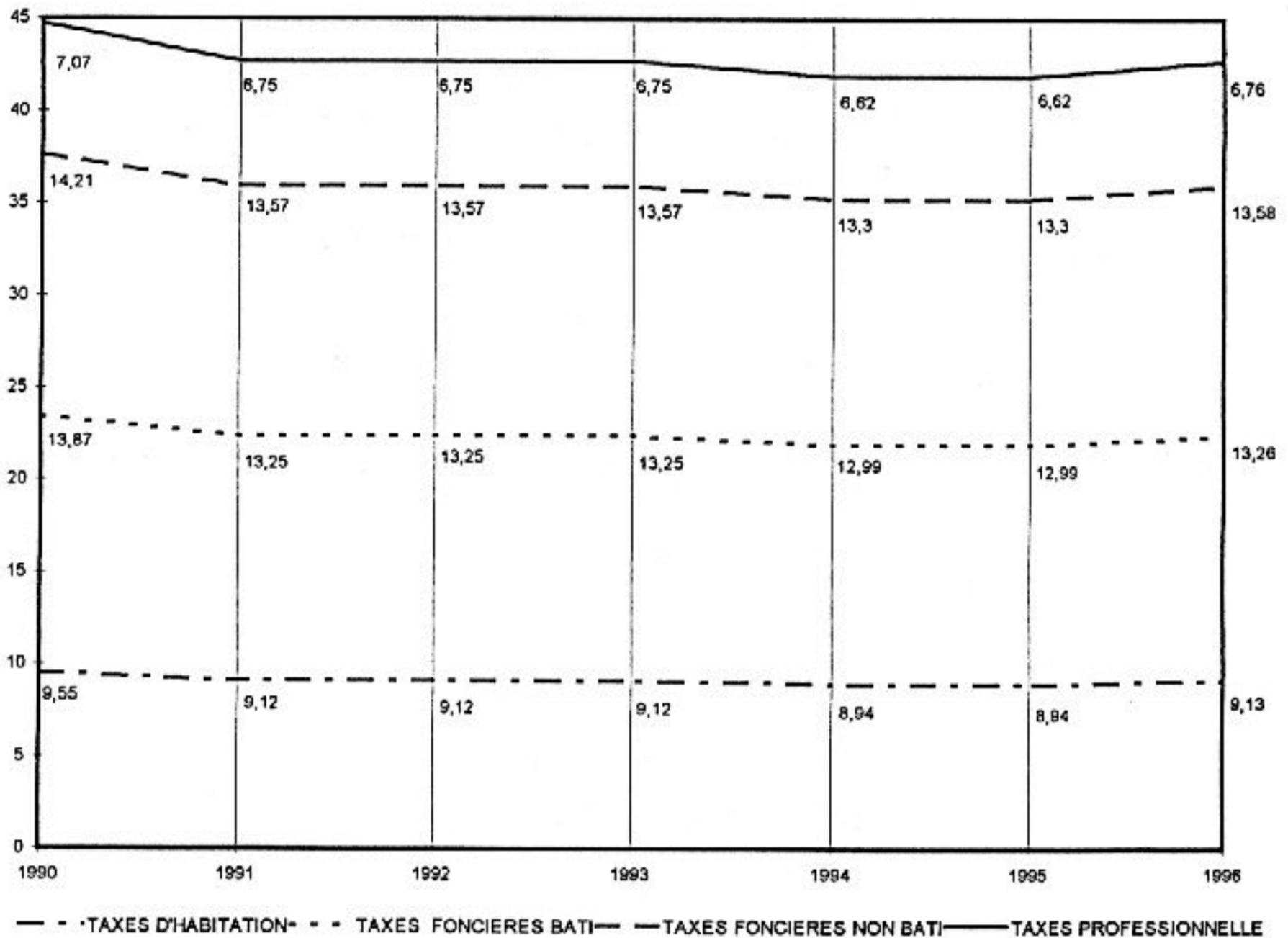
*La bascule derrière la benne, à chaque poubelle ? on en parle !*

L. PASQUET

# EVOLUTION DES TAXES D'IMPOSITION

## COMMUNE

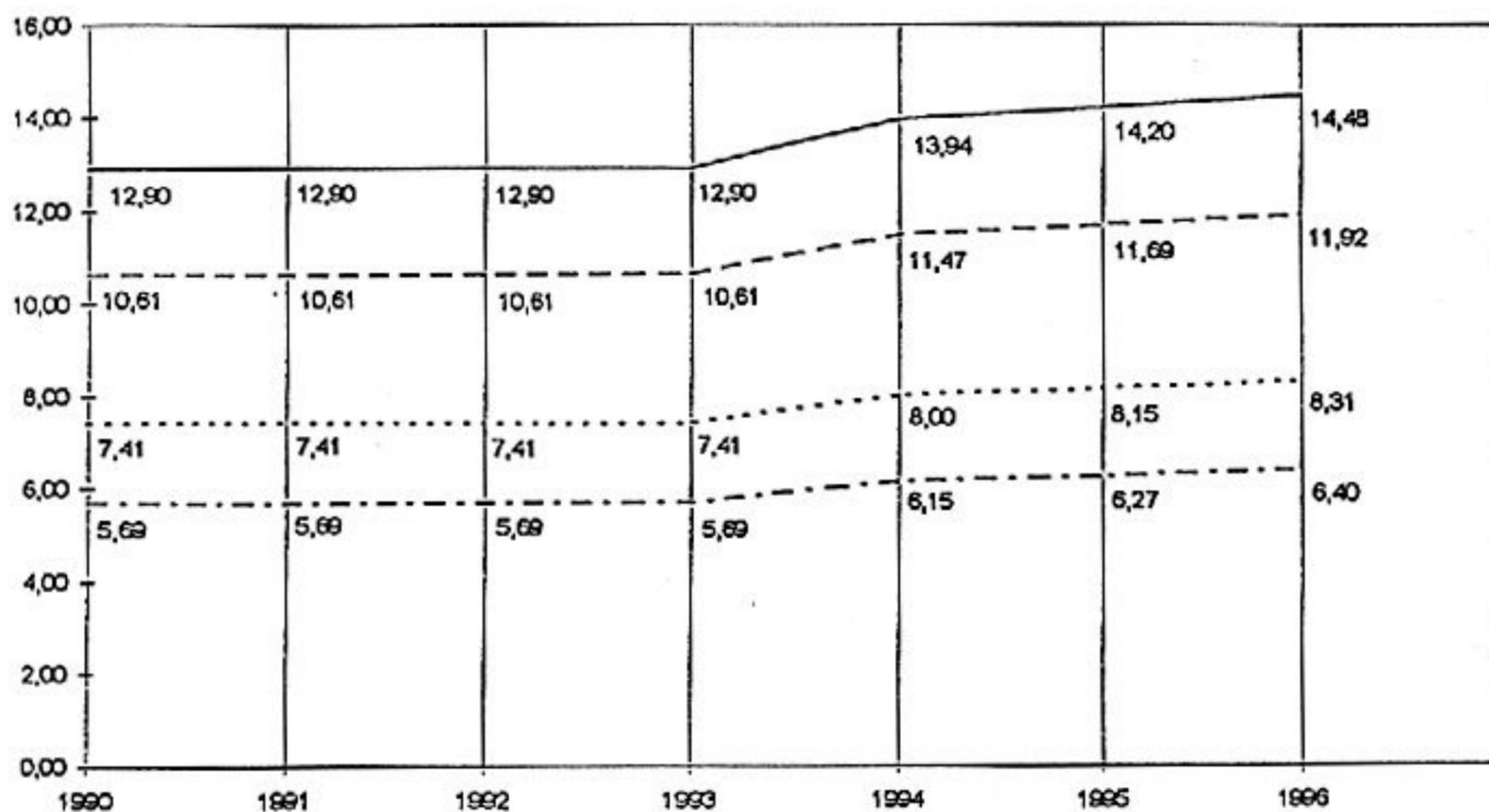
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
TAXES D'HABITATION	9,55	9,12	9,12	9,12	8,94	8,94	9,13
TAXES FONCIERES BATI	13,87	13,25	13,25	13,25	12,99	12,99	13,26
TAXES FONCIERES NON BATI	14,21	13,57	13,57	13,57	13,3	13,3	13,58
TAXES PROFESSIONNELLE	7,07	6,75	6,75	6,75	6,62	6,62	6,76



# EVOLUTION DES TAXES D'IMPOSITION

## DEPARTEMENT

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
TAXES D'HABITATION	7,41	7,41	7,41	7,41	8,00	8,15	8,31
TAXES FONCIERS BATI	10,61	10,61	10,61	10,61	11,47	11,69	11,92
TAXES FONCIERS NON BATI	12,90	12,90	12,90	12,90	13,94	14,20	14,48
TAXES PROFESSIONNELLE	5,69	5,69	5,69	5,69	6,15	6,27	6,40



..... TAXES D'HABITATION

———— TAXES FONCIERS NON BATI

--- TAXES FONCIERS BATI

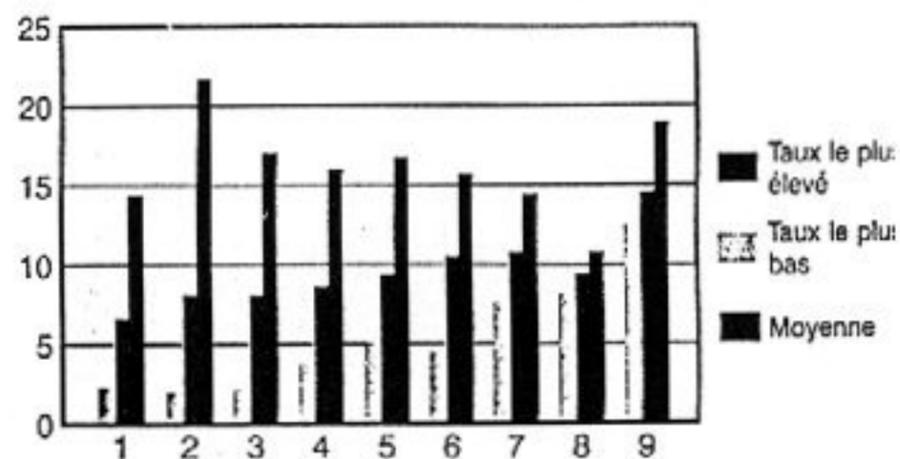
- . - . TAXES PROFESSIONNELLE

# AUBE

## IMPOTS LOCAUX : TAUX VOTÉS EN 1996

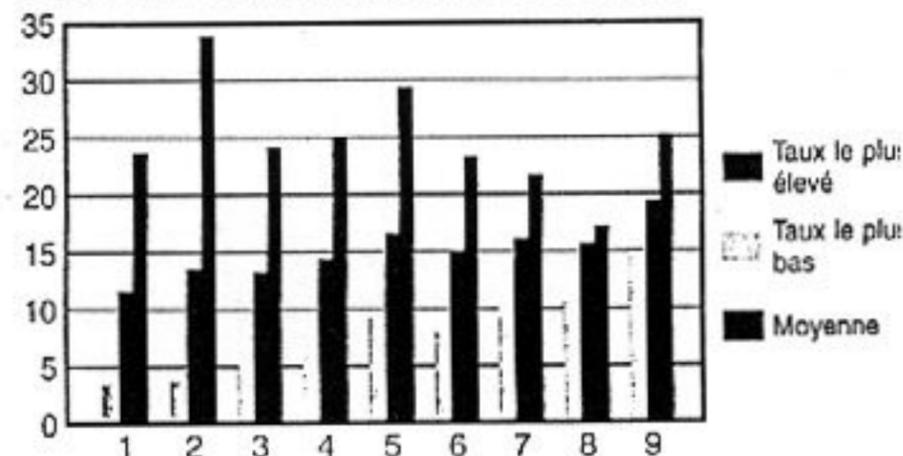
TAXE D'HABITATION	Moyenne	Taux le plus bas	Taux le plus élevé
0 à 100	6,91	2,02	14,54
101 à 200	8,06	1,98	21,74
201 à 300	8,07	1,99	16,97
301 à 500	8,75	3,75	16,30
501 à 1 000	9,64	5,16	16,83
1 001 à 2 000	10,41	4,45	15,71
2 001 à 5 000	10,55	7,48	14,37
5 001 à 10 000	9,50	7,85	11,19
+ de 10 001	14,72	12,58	18,38

### TAXE D'HABITATION : TAUX VOTÉS EN 1996



Les taux votés sont, dans l'ensemble, inférieurs à ceux votés dans la région. Ils ont peu évolué par rapport à 1995.

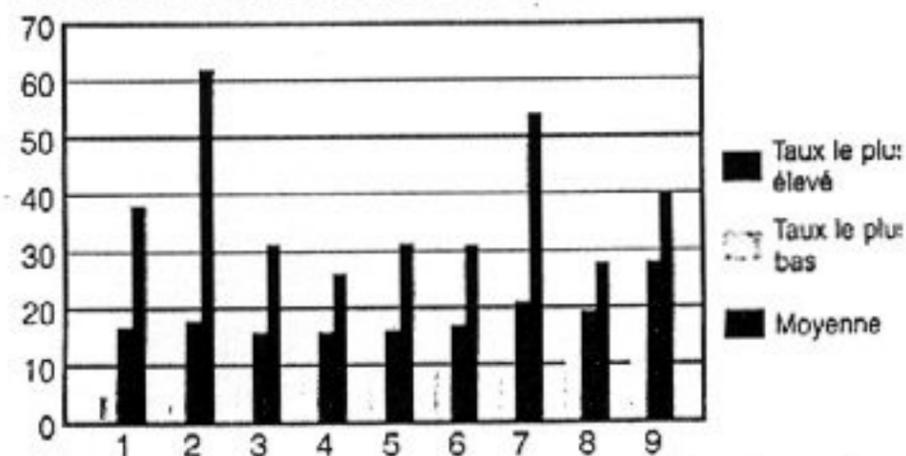
### FONCIER BATI : TAUX VOTÉS EN 1996



Le taux moyen appliqué dans l'Aube est souvent supérieur à celui des moyennes régionales. L'évolution par rapport à 1995 apparaît quasiment nulle.

FONCIER NON BATI			
0 à 100	16,90	5,06	37,87
101 à 200	17,59	3,97	62,23
201 à 300	16,23	7,17	32,15
301 à 500	15,72	8,24	25,47
501 à 1 000	16,09	7,09	32,36
1 001 à 2 000	16,64	8,78	31,46
2 001 à 5 000	20,48	7,28	54,13
5 001 à 10 000	19,24	10,70	27,13
+ de 10 001	28,06	13,43	39,98

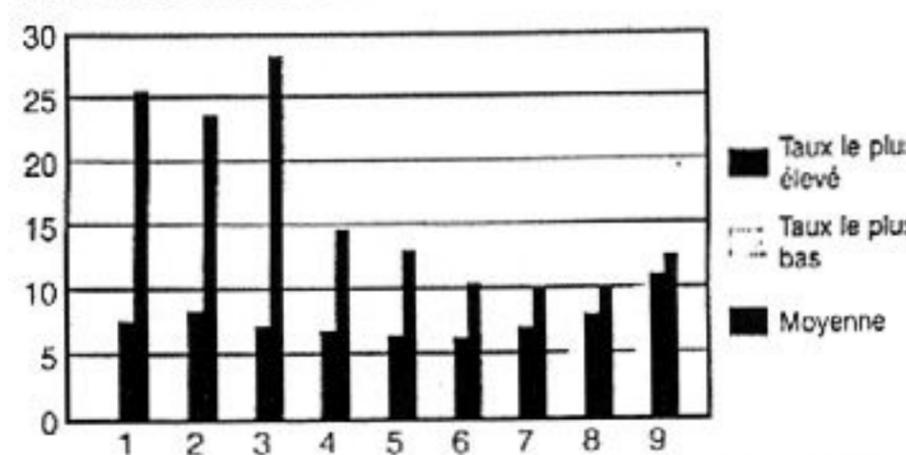
### FONCIER NON BATI : TAUX VOTÉS EN 1996



Le taux moyen voté par les plus petites communes est inférieur à celui voté dans la région alors qu'il est supérieur pour les plus grandes. La fourchette entre le taux le plus bas et le taux le plus élevé s'étend de 3,97 % à 62,23 %.

TAXE PROFESSIONNELLE			
0 à 100	7,76	0,00	25,20
101 à 200	8,07	0,00	23,70
201 à 300	7,59	1,14	28,10
301 à 500	7,06	2,07	14,50
501 à 1 000	6,40	2,11	13,00
1 001 à 2 000	6,34	2,61	10,30
2 001 à 5 000	7,23	4,38	9,73
5 001 à 10 000	8,01	5,83	9,82
+ de 10 001	10,74	9,75	12,30

### TAXE PROFESSIONNELLE : TAUX VOTÉS EN 1996



Le taux moyen voté dans l'Aube est globalement proche de celui moyen relevé dans la région. Pour les plus petites communes, le taux voté peut aller de 0 à 25 %.

## EXTRAIT RELATIF A LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES ENCOMBRANTS

### DEFINITION DES ORDURES MENAGERES , CONFORME AUX NORMES DE L'ENVIRONNEMENT

Les débris de toute nature comprenant , ordures ménagères, cendres, mâchefers de chauffage central, débris de verre ou de vaisselle, feuilles, balayures et résidus de toutes sortes déposés même indûment aux heures de la collecte, dans des récipients individuels ou collectifs placés devant les immeubles ou à l'entrée des voies accessibles aux camions.

Sont compris dans la dénomination d'objets encombrants tous les objets d'origine ménagère issus de l'intérieur de l'habitation (frigos, matelas, sommiers, gazinières, etc.....), , sauf les objets en fonte ( types cuisinières, baignoires, radiateurs...) dont le poids et la consistance ne permettent pas l'enlèvement.

Sont admis également les gazons à concurrence de 2 sacs ou 2 fagots attachés,

Ne sont pas compris dans la dénomination d'ordures ménagères ni d'encombrants :

Les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers, les cendres et mâchefers d'usines, les pneus, les outils agricoles ou de jardinage, les clôtures (poteaux, grillages, fil de fer barbelé...) , pièces de voiture, batteries, ferraille, récepteur T.V., fûts métalliques ou plastiques ayant contenu des produits toxiques, pots de peinture, bidons d'huile, tailles d'arbres et souches, tous les résidus provenant d'un commerce ou d'une industrie, ainsi que les cadavres de petits animaux.

### RECIPIENTS

Il ont une capacité maximale de 75 litres, un poids maximal de 30 kgs, une forme tronconique, munis de couvercles et de poignées, en plastique ou matière insonore ou en sacs plastiques perdus ; Les récipients à col rétréci sont exclus.

Les poubelles seront déposées la veille au soir de la collecte.

### CADENCE DES RAMASSAGES

La collecte et l'évacuation seront exécutées 2 fois par semaine, le lundi et jeudi .

Les encombrants seront enlevés simultanément à la collecte des ordures ménagères.

En cas de jours fériés, la collecte sera avancée ou retardée avec préavis.

### TAXES SUR LE STOCKAGE

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1993, une taxe sur le stockage des déchets est perçue au profit de l'A.D.E.M.E.( Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ).

Celle-ci, d'un montant de :

- 35 frs par tonne de déchets pour l'année 97,
- 40 frs ----- l'année 98, est soumise à TVA au taux de 20,60 %.

---

Actuellement la collecte des ordures représente, (depuis la bouteille en plastique, en passant par le gazon, la vieille gazinière ou le matelas), 21 tonnes par mois, soit 350 kgs par an et par personne.

La taxe A.D.E.M.E. s'élèvera environ à 9130 frs pour 1996.

---

Depuis plus de 15 ans, la commune met à disposition une cuve à verre, située derrière l'ancienne mairie. L'enlèvement est effectué gratuitement par l'A.R.E.R.S. (Association Régionale pour l'Enseignement et la Recherche Scientifique), qui reverse les bénéfices du recyclage à la recherche pour le cancer.

Ce petit effort diminuerait le tonnage des ordures tout en profitant à une bonne oeuvre.

---

# Présentation à titre expérimental de la déchetterie mobile

par la société NOVAME

## Résultat de l'enquête

Foyers concernés 320

Réponses 21

OUI 9

OUI MAIS 5

- \_\_\_ Comment apporter les encombrants volumineux ?
- \_\_\_ Comment les personnes âgées ou handicapées feront-elles pour transporter les objets lourds ?
- \_\_\_ S'il faut baisser les tarifs !
- \_\_\_ S'il n'y a rien à payer en plus !
- \_\_\_ Quel en sera le coût ?

NON 4

NON PARCEQUE 2

- \_\_\_ Il oblige à se déplacer et ne tient pas compte des handicaps.
- \_\_\_ Trop éloigné des hameaux et fera payer des impôts supplémentaires.

SANS POSITION 1

Observations notées :

- \_\_\_ Dépôt permanent souhaité pour : papiers, plastiques, piles, verre, (existe actuellement).
- \_\_\_ A étudier le ramassage des encombrants volumineux et lourds.
- \_\_\_ Se débarrasser des herbes et branchages.
- \_\_\_ Horaire ne correspondant pas.
- \_\_\_ Prévoir un calendrier.

## RENTREE 1996 - 1997

Cette année les classes de primaire comptent trente cinq enfants.

Madame MARQUET, Directrice, prend en charge dix sept enfants : 2 CE2 - 7 CM1 - 8 CM2.

Madame GUIBERT, la nouvelle enseignante, a pour sa part : 9 CP - 9 CE1.

Madame Laurence GUIBERT, professeur des écoles, a exercé à Bar-sur-Aube avant de remplacer madame Faussot.

L'école maternelle dirigée par madame DUPREY n'accueillera cette année que seize bambins.

### PETIT RAPPEL:

L'accueil concerne les enfants de maternelle et du C.P. dont les parents travaillent.

- A partir de 7 heures le matin et jusqu'à 12 heures 15 le midi.
- L'après-midi à partir de 13 heures ; le soir jusqu'à 18 heures.

Claude JAECKLE

## DANS LE RETRO ...

### 1851 - 1852 : élections

*Louis-Napoléon Bonaparte a été élu Président de la IIème République le 10 décembre 1848. Après le coup d'état du 2 décembre 1851, les électeurs français (les hommes seulement, âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques), sont appelés à approuver ou non cette action par un plébiscite qui aura lieu le 20 décembre 1851. Voici les résultats à Paris :*

*inscrits : 72  
votants : 71                      oui : 71            non : 0*

*L'année suivante, les électeurs sont une nouvelle fois convoqués, les 21 et 22 novembre 1852 pour approuver ou rejeter par plébiscite, le rétablissement de l'Empire en la personne du futur Napoléon III. Résultats à Paris :*

*inscrits : 77  
votants : 76                      oui : 75            non : 1*

*Les votes avaient lieu au scrutin secret avec des bulletins oui ou non imprimés ou manuscrits, de 8 heures à 18 heures.*

*Résultats de l'Aube :    oui :    69 964                      non :    2 355  
Résultats de la France : oui : 7 824 189                      non : 253 145*

*On remarquera l'écrasante majorité de oui et la forte participation, encouragée - il est vrai - par les préfets, dont celui de l'Aube : F.P. de Bantel qui écrivait le 12 novembre 1852 :*

*« ... que la certitude du résultat ne dispense pas les bons citoyens d'aller au vote : c'est pour vous un devoir sacré, une obligation d'honneur ... oui, habitants de l'Aube, le vote que vous allez émettre, c'est l'Empire et l'Empire, c'est la Paix. »*

----- 0 -----

## CERTIFICAT D'ETUDES

*En 1877, Désiré DHEURLLOT est (sauf erreur de ma part) le premier Parisien à obtenir le certificat d'études. Il sera suivi en 1880 par Lucien SERRIER et Albertine PAYEN et en 1881 par Marcel GUINOT et Félicité SERRIER qui obtient le prix de canton et est lauréate du prix cantonal de lecture à haute voix. Lucien et Félicité étaient les enfants de l'instituteur.*

## PROMENADE SCOLAIRE

*A la fin du 19ème siècle, les sorties de classe sont vivement encouragées. La première eut lieu à Paris le 16 février 1899. L'instituteur conduisit ses élèves dans les champs pour leur montrer comment on arpentait (une pièce régulière et une autre de forme irrégulière).*

## CONFERENCES POPULAIRES

*En janvier et février, l'instituteur, M. Piot donna cinq conférences aux élèves des cours d'adultes et à la population.*

*En voici les sujets :*

- la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*
- le suffrage universel et le vote*
- l'électricité et ses applications*
- différentes manières d'acquérir la propriété*
- la comptabilité agricole.*

*Ces conférences ont eu une bonne vingtaine d'auditeurs à chaque fois.*

----- 0 -----

JM. CORBET

## REVENONS A LA COLLECTE DE VERRE

Au premier semestre 1995 je vous avais fait un rappel du tonnage de la collecte de verre des années 1991-1992-1993 du Département et de notre commune.

Je vais donc, pour votre information, vous donner les résultats des années suivantes :

	1993 Rappel	1 994	1 995
Tonnage sur 26 Départements	/ Départements	133 599,135	144 906,503
Tonnage du Département	Tonnage du Département	716 367,177	710 79,620
Tonnage de la commune	Tonnage de la commune	12,9,6	11,12,5

Ce qui a représenté pour notre Département, les dons suivants :

	1993 Rappel	1994 Rappel	1 994
Don pour la recherche contre le cancer	Don pour la recherche contre le cancer	15 76 525,00	78 95 978,00
Don total sur les 26 Départements	Don total sur les 26 Départements	1 776 907,00	1 91 776 900,00

Au vu de ces petits tableaux, nous pouvons nous féliciter de la nette progression sur l'ensemble des 26 départements concernés.

Pour notre commune après un très bon tonnage en 1994, nous avons été frileux en 1995.

Pour une bonne cause, motivons nous un peu plus.

Claude JAECKLE

Claude JAECKLE

# INFOS

## Résultats d'analyses d'eau de la DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Date du prélèvement : 30.07.1996

Lieu du prélèvement : RD - Pars les Romilly - Réseau Mairie.

### PARAMETRES ORGANOLEPTIQUES :

Turbidité formazine	U.Jack	0,20
---------------------	--------	------

### PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES :

Potentiel hydrogène	U.ph	7,60
Conductivité	/uS/cm	420

### PARAMETRES INDESIRABLES :

Nitrates	mg/l	36,3
----------	------	------

### PARAMETRES TOXIQUES :

### PARAMETRES BACTERIOLOGIQUES :

Coliformes	/100ml	0
Coliformes thermotol	/100ml	0
Streptocoques gr.D	/100ml	0
Germes revivif 22°C	/ 1ml	0
Germes revivif 37°C	/ 1ml	0

L'eau est conforme aux normes bactériologiques.

La teneur en nitrate est conforme à la norme.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE PARS LES ROMILLY  
10100 PARS LES ROMILLY

SERVICE SANTE-ENVIRONNEMENT

COPIE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine de :

SIAEP PARS LES ROMILLY-GELANNES

Date du prélèvement : 24/09/1996, n° prélèvement : 4918  
Installation concernée : CAPTAGE, PARS LES ROMILLY  
Type d'eau prélevée : eau brute  
Lieu de prélèvement : PARS LES ROMILLY, STATION DE POMPAGE  
Commune de : PARS LES ROMILLY  
Prélevé par : ERIC LAHAYE

ANALYSE N° 38290 REALISEE PAR : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DU CONTROLE DES EAUX DE L'AUBE, TROYES

	Résultat	Unité	Norme
<b>Paramètres micro-biologiques :</b>			
Coliformes Thermotolérants/100ml (ML)	0	n/100ml	20000
Streptocoques Fécaux / 100ml (ML)	0	n/100ml	10000
<b>Paramètres physico-chimiques :</b>			
Turbidité Néphélométrique	0,15	NTU	
pH à 20°C	7,5	unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	16,5	°F	
Titre Hydrotimétrique	25,1	°F	
Essai Marbre pH	7,45	unité pH	
Essai Marbre TAC	14,5	°F	
Conductivité à 20°C	470	µS /cm	
Résidu Sec à 180°	361,4	mg/l	
Calcium	97,6	mg/l	
Magnésium	1,95	mg/l	
Potassium	0,5	mg/l	
Sodium	8,5	mg/l	
Sulfates	13,5	mg/l	250
Chlorures	29,3	mg/l	200
Silicates (en SiO <sub>2</sub> )	7,35	mg/l SiO	
Fer Total	0	µg/l	
Manganèse total	<5	µg/l	
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	0	mg/l	4
Nitrites (en NO <sub>2</sub> )	0	mg/l	
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	52,4	mg/l	100
Phosphore Total (en P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> )	0	mg/l	
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en Mil. Ac. à Chaud	0,55	mg/l O <sub>2</sub>	10
Cadmium	0	µg/l	5
Fluorures	195	µg/l	
Plomb	0	µg/l	50
Hydrocarb. Polycycl.Arom.(6subst.)	-	µg/l	1
Benzo(1,12)Perylène	<20	µg/l	
Fluoranthène	<10	µg/l	
Benzo(3,4)Fluoranthène	<5	µg/l	
Benzo(11,12)Fluoranthène	<5	µg/l	
Benzo(e)Pyrène	<5	µg/l	
Indéno(1,2,3-Cd)Pyrène	<10	µg/l	
cuivre	<5	µg/l	

aluminium	<5	µg/l
zinc	<5	µg/l

La valeur N signifie paramètre non recherché

**CONCLUSIONS SANITAIRES :**

Toutes les valeurs des paramètres recherchés sont conformes aux normes fixées par le Décret 89-3 du 03 janvier 89 modifié, sauf ce qui concerne la teneur en nitrates. Aussi, il convient de maintenir les débits actuels de pompage entre vos deux captages, afin de distribuer une teneur en nitrates inférieure à 50 mg/l sur le réseau de Pars Les Romilly.

Troyes, le 21 octobre 1996

Pour le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales  
L'Ingénieur du Génie Sanitaire, pour l'Ingénieur du Génie Sanitaire  
Le Technicien Sanitaire Chef

Signé Francis BERNARD

**Le taux des nitrates est conforme à la norme Européenne du fait du couplage au captage de Gélannes, soit : 36,3**

## **La nouvelle carte nationale d'identité sécurisée**

**Le délai d'obtention de la nouvelle carte est de trois semaines environ.**

**Les pièces à joindre au dossier ( à retirer en mairie ) sont les suivantes :**

**\_ 1 extrait de naissance ( à demander à la mairie du lieu de naissance, ou à Nantes pour les personnes naturalisées ) .**

**\_ 1 timbre fiscal d'un montant de 150 F .**

**\_ 2 justificatifs de domicile ( différents ) .**

**\_ 2 photos d'identité ( de face, tête nue, identiques, récentes ) .**

**L'empreinte digitale ( index gauche ) devant figurer sur la nouvelle carte, les intéressés devront se présenter en personne au guichet .**

**Les demandes en urgence ne seront admises par les services de la Sous Préfecture que dans 2 cas bien précis :**

**\_ décès d'un membre de la famille à l'étranger (avec fourniture du certificat de décès) .**

**\_ envoi en mission à l'étranger par l'employeur ( avec justificatif de ce dernier ) .**

**Tout autre argument aura une fin de non recevoir .**

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE**

**Pour être inscrit sur la liste électorale, deux conditions sont nécessaires :**

- A. Il faut avoir la qualité d'électeur.
- B. Il faut avoir une attache avec ladite commune.

### **A - Conditions à remplir pour avoir la qualité d'électeur :**

1- L'exercice du droit de vote est subordonné à la qualité de Français. La nationalité française du demandeur doit être préalablement établie, la production de la carte nationale d'identité suffit à cet effet.

2- L'âge requis pour être électeur est fixé à dix huit ans.

### **B - Preuve de l'attache avec la circonscription du bureau de vote**

#### **1- LE DOMICILE.**

Il peut être établi par tout moyen propre : fournir des quittances ou des factures établies à son nom

#### **2- LA RESIDENCE.**

Le résidence ne se confond pas avec celle de domicile, elle résulte dans le fait d'avoir une habitation réelle et continue dans la circonscription du bureau de vote.

Cette habitation continue doit être de six mois. Il suffit toutefois que cette durée de six mois soit accomplie au dernier jour de février et, par conséquent, que l'intéressé ait commencé de résider dans la circonscription du bureau de vote le 1er septembre au plus tard.

En conséquence, les intéressés doivent être recensés en mairie avant le 1er septembre de l'année.

## *Parlons - en*

*Si les médias relatent fréquemment des délits ici ou là ,il ne faut pas ignorer , bien qu 'ils n 'aient pas la même ampleur ,que des faits regrettables apparaissent également chez nous .*

*Ainsi ,l'ancien cimetière de l'église communale , subit , tout comme les murs qui l'entourent , l'assaut des vandales . Notre société ne pourra rester passive face aux agissements de ces indotés .*

*Sans aucun doute oisifs ,dotés probablement d'un coefficient intellectuel négatif et qui ont reçu une évidente carence éducative ,pour ces tristes sires ,détériorer , souiller ,prendre les lieux pour un terrain de jeux devient une banalité .Ces énergumènes qui sont facilement identifiables , n'ont malheureusement pas choisi que cet endroit pour se manifester .Si certains sont encore sous la responsabilité des parents , d'autres ne le sont plus ,mais les premiers comme les seconds auront bientôt des comptes à rendre .*

*La tolérance a des limites et cette mentalité déplorable va donc avoir atteint la frontière .*

*L Pasquet*

**L'ECHO**

**des**

**Associations**



## SOCIETE DE CHASSE



Pour l'exercice 96-97, la chasse en plaine est fermée depuis le dimanche 20 octobre au soir.

Le tir de la perdrix était autorisé les Dimanches 22 et 29 septembre avec limitation à 2 oiseaux par jour de chasse et par chasseur, car d'après le comptage de printemps, les couples étaient peu nombreux. Donc, cette année étant semblable à 95, un lâcher de perdrix grises, a eu lieu les 2 jours, afin de préserver la souche naturelle.

Pour le lièvre, les comptages de printemps prévoient une bonne population, mais à l'ouverture du 6 octobre la réalité était tout autre.

En un mot, la saison 96 ressemble beaucoup à 95, et le gibier n'est donc pas en augmentation.

Va-t-on vers la disparition du perdreau, qui était assez abondant sur notre territoire. Le peu de jours de chasse en plaine (5 dimanches), et le gibier diminuant les chasseurs se démotivent et l'effectif de la Société tend à la baisse.

Les 2 gardes de la Société n'ont renouvelé ni leurs mandats ni leurs cartes de sociétaires, et il est à craindre que d'autres chasseurs aient le même comportement.

A quand, les années d'après guerre ?

Le plan de tir chevreuil, est reconduit pour cette année.

Le repas de chasse est envisagé début MARS 97 et nous espérons que vous y viendrez nombreux.

Jean PAYEN



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

La soirée du 23 mars 1996 a été couronnée d'un vif succès, et les bénéfices nous ont permis d'offrir un voyage à Provins (visite de la ville, des souterrains, spectacle des aigles, etc ...) aux élèves de Pars.

Nous vous invitons dès maintenant à retenir le 23 novembre 1996, date à laquelle nous organisons une soirée couscous.

Votre venue nombreuse nous permettra de financer une surprise aux enfants pour Noël.

Cordialement.

Le Président,

Patrice CLET

## COMPAGNIE DE SAPEURS POMPIERS DE PARS

Au cours de l'année 1996 les sapeurs pompiers ont effectué 15 interventions " nids d'insectes, secours à personnes, sous-sol inondé, feu de sapins ".

Nous avons également noté le départ à la retraite de trois de nos amis :

- Monsieur Daniel BADELIER, Chef de Corps, 35 ans de service.
- Monsieur Jean DUPONT, 20 ans de service.
- Monsieur André LONGUET, 20 ans de service.

Pour le dévouement au sein du Corps, une médaille leur sera remise le 11 novembre prochain.

A la suite de ces départs, nous lançons un appel à toutes personnes désirant se joindre à nous pour remonter l'effectif. Ces volontaires devront effectuer un stage de base et passer le brevet de secouriste, le tout couvrant 40 heures de formation.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à :

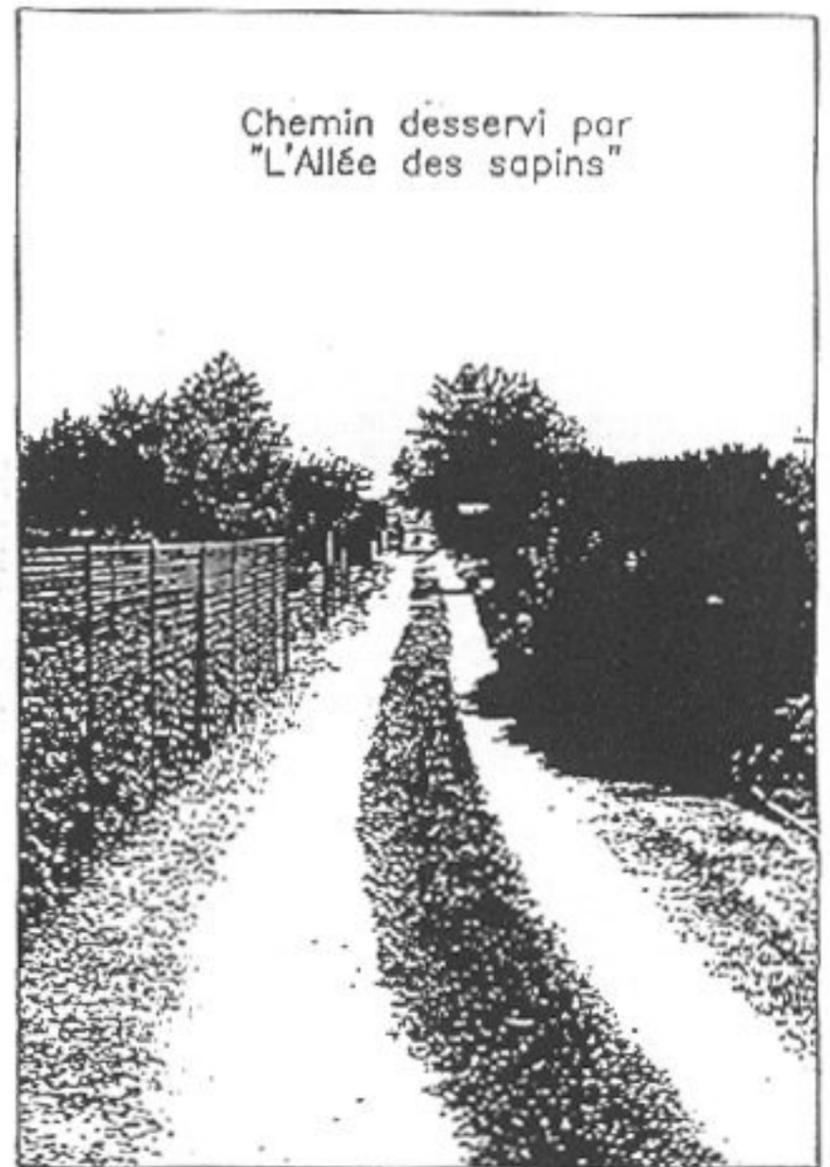
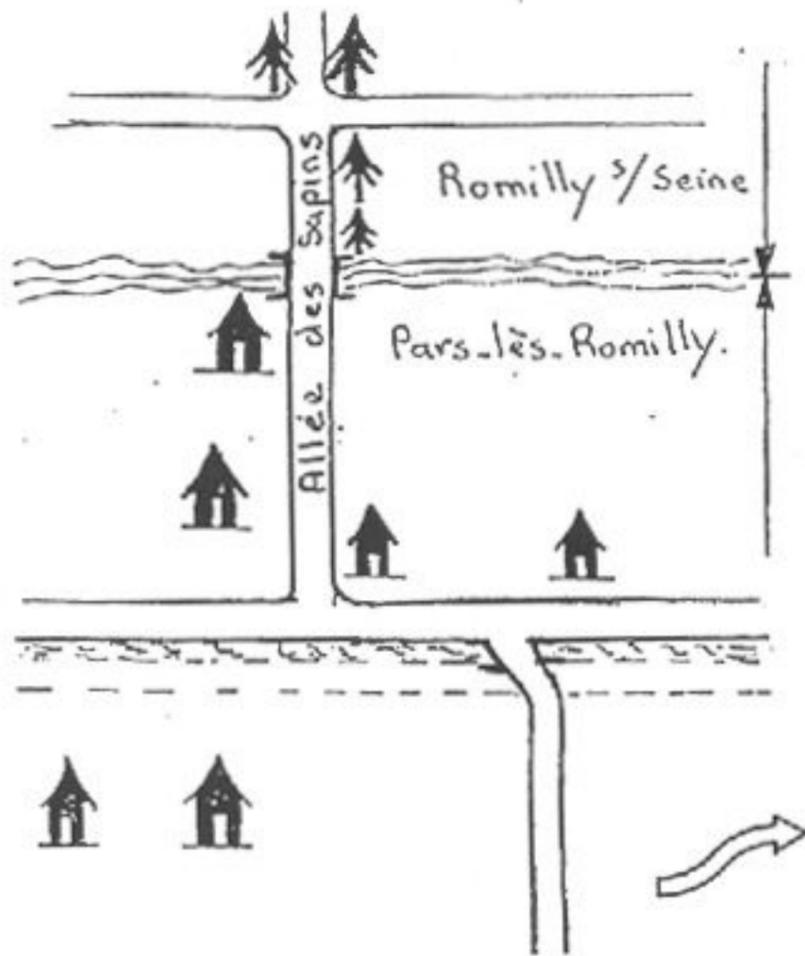
Monsieur Antoine APPINO  
83 rue Nationale  
10100 PARS LES ROMILLY  
☎ 03.25.24.50.93.

Le Chef de Corps,

Antoine APPINO



# Association de " l'allée des sapins "



Au fil des ans, la vie de notre quartier évolue au rythme des mutations ou du parrainage des anciens.

L'actualisation des services offerts à tous, perpétue l'accueil de nouveaux adeptes à la vie champêtre.

En cette saison, la nature offre une abondance de couleurs et de senteurs, qui agrémentent la bienvenue de visiteurs d'un jour.



## CLUB DES AINES DIAMANT 3

Le club pour les adhérents est important, malgré des mouvements dans l'effectif celui-ci est cependant de 70 inscrits.

Nous aurons une pensée pour ceux qui nous ont quittés.

Le voyage offert par la commune est très apprécié des Aînés, pour le prochain voyage nous espérons de nouvelles inscriptions, il n'est pas nécessaire de faire partie du club des Aînés.

Pour les adhérents :

- Le repas offert par le club.
- Notre traditionnel repas-choucroute avec une participation des adhérents.
- Quelques sorties à l'étude.

Pour tous : Concours de belote - Bingo.

Nous informons par voie de presse, panneau d'affichage vers l'ancienne mairie.

Notre club est en bonne santé.

La Présidente,

LECLER Cécile

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Vous avez envie de brûler des calories en faisant de l'exercice dans une ambiance agréable et sympathique, venez nous rejoindre à la section de gymnastique volontaire de Pars.

Notre monitrice, Josiane BEAUCOTE, vous montrera les mouvements, vous guidera et vous encouragera avec le sourire, selon vos capacités. La musique de tous genres entrainera vos pas.

Les séances ont lieu le JEUDI de 19 heures 15 à 20 heures 15 à la salle polyvalente de Pars.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Colette GUILLAUMOT  
11 rue du Vieux Pont  
10100 PARS LES ROMILLY  
Tel : 03.25.24.05.43.

La gymnastique c'est une heure de détente où vous oublierez tous vos soucis.

La Présidente,

GUILLAUMOT Colette